

Droit de réponse de François-Marie Banier

L'article publié dans votre n° 1995 du 9 décembre 2010 sous le titre « Il n'y a plus d'affaire Bettencourt » me mettant une énième fois en cause, je tiens à porter à la connaissance de vos lecteurs les informations suivantes :

– Contrairement à ce que vous écrivez, je n'ai pas restitué « 590 millions d'euros » à Mme Bettencourt pour « échapper » au procès. Je n'ai jamais reçu une telle somme d'argent et les deux assurances-vie que vous évoquez ont toujours été conservées et gérées par Mme Liliane Bettencourt, comme je vous l'ai pourtant déjà écrit dans un précédent droit de réponse paru dans votre hebdomadaire le 18 novembre 2010.

Puisque vous ne tenez aucun compte de

mes démentis, vous pourrez le vérifier en consultant un article paru dans *Marianne* le 26 juin 2010, dans lequel se trouve reproduit un fac-similé des « actifs » des « époux Bettencourt » pour l'année 2007, parmi lesquels figurent les deux contrats d'assurance-vie dont vous faites état.

Enfin, antérieurement aux investigations judiciaires menées dans cette affaire, j'ignorais le montant faramineux des assurances-vie en question et je n'ai jamais interrogé quiconque pour le savoir.

– J'apparais dix minutes sur les vingt et une heures d'enregistrements réalisés clandestinement au domicile de Mme Liliane Bettencourt entre mai 2009 et mai 2010, c'est dire mon « omniprésence auprès de l'octogénaire »...

De plus, contrairement à vos affirmations, à aucun moment ces dix minutes d'enregistrements ne révèlent une

quelconque « manigance » de ma part destinée à abuser d'une prétendue « fragilité » de Mme Liliane Bettencourt. J'observe à cet égard que cette « fragilité » tant alléguée n'a pas empêché la conclusion le 6 décembre 2010 d'un accord entre Mme Françoise Bettencourt-Meyers et sa mère.

– Je n'ai jamais « menacé » quiconque de publier ma correspondance avec « les Bettencourt ». Cette correspondance, échangée pendant près de vingt ans, a été saisie par la justice et vous aurez constaté pour l'avoir lue, comme le rappelle l'auteur de l'article, qu'elle ne contient rien d'autre que la preuve d'une relation amicale.

Enfin, je n'ai pas, pas plus que vous, renoncé à ma liberté d'expression, qu'il s'agisse de m'exprimer au sujet de l'« affaire Bettencourt » ou de tout autre sujet comme vous le laissez entendre, à tort ■